

1. **Appel et ouverture**

Le président, **M. Marc Morandi**, souhaite la bienvenue et remercie les conseillers et conseillères de leur présence.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel ; des 68 membres inscrits, 50 personnes sont présentes, 15 excusées, 2 non excusées et 1 démissionnaire, Mme Véronique Bertherin.

M. Antoine Berger, municipal, est excusé.

Le quorum étant atteint, **le président** ouvre la séance à 20h15.

2. **Approbation de l'ordre du jour**

Le présent ordre du jour est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

3. **Approbation du procès-verbal n° 1/2007**

Le procès-verbal est mis en discussion, il enregistre les modifications suivantes : de la Municipalité,

- 1) page 5, au bas, observation de M. Francis Liard syndic : si vous observez les plans de coupe et non pas les plans coupés.
- 2) page 8, en haut, 3^{ème} paragraphe : le report de l'adoption du PPA et non pas le report du permis de construire.
- 3) page 9 : Tralepuy se termine par y, sans s.
- 4) Mme **Andrée Roemer**, page 5 : concernant les arbres à haute futaie il faut lire : « c'est à espérer que ces arbres seront plus efficaces que ceux censés nous cacher la déchetterie »
- 5) M. **Michel Roemer**, page 9, 3^{ème} alinéa du bas : M. Michel Roemer a demandé clairement « avons-nous un rapport officiel du canton pour pouvoir faire opposition » M. Michel Roemer demandait une copie du document écrit du refus, pour pouvoir faire opposition.
- 6) M. **François Burnand**, page 3, 2^{ème} paragraphe : cite M. Francis Liard, syndic « il faut que la Commune s'approche de MM. Vincent et Renaud Terrisse pour savoir s'ils sont d'accord de vendre leur partie de propriété »
- 7) M. **François Burnand**, page 4, 1^{er} paragraphe : la phrase se termine par un ? qui n'a pas lieu d'être.
- 8) M. **François Burnand**, page 6, amendement no 6 : « Il est précisé à l'article 2.3 du règlement du PPA que la surface sera à prédominance minérale »

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal avec modifications est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. **Correspondance éventuelle**

Aucune correspondance reçue.

5. **Assermentation**

Une demande est parvenue au bureau du Conseil.

Le président donne lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil au nouveau conseiller, M. **Sélim Grobéty**. Après avoir prêté serment, le nombre des conseillers inscrits est de 68 ; membres présents : 51 ; quorum atteint à 23.

6. Préavis municipal no 3/2007 concernant les comptes communaux 2006

- M. **Francis Liard**, syndic, lit le préavis.
- M. **Tobias Meyer** lit le rapport de la commission Gestion/Finances (COGEFIN)

Le **président** donne la parole aux conseillers :

M. **Jean-Pierre Chanson** : quel est le type de contrat qui lie les 3 vigneron à la Commune ?

M. **Francis Liard**, syndic : il s'agit d'un contrat type de vigneron tâcheron. Ce qui y a été rajouté : chaque vigneron doit 20h00 de son temps par année à la Commune.

M. **François Burnand** : question d'ordre technique, à la 1^{ère} page du bilan au poste 9111.003.00, réfection terrasse de l'Auberge : comment peut-on encaisser de l'argent de travaux effectués ?

M. **Francis Liard**, syndic : la terrasse a été gracieusement offerte par M. Edgar de Picciotto. Etant donné que la Commune doit lui rembourser entre 1'000'000.-- et 1'300'000.--, M. Edgar de Picciotto n'allait pas payer les CHF 275'000.--, pour que la Commune ne les lui rembourse peu de temps après avec les intérêts. Cette somme figure dans les comptes comme déjà remboursée. La Commune n'a toujours pas la taxation définitive de M. Edgar de Picciotto pour 2001-2002, celle-ci attend sur l'ACI (Administration cantonale des impôts).

M. **Michel Aguet** : « dans son rapport la commission se pose la question de savoir s'il y a lieu de remplacer le contrat de vigneron tâcheron actuel par une location des vignes. Suite à 2 déficits cette question est pertinente et je remercie la commission de l'avoir posée. En tant que vigneron à la retraite avec encore un peu la tête dans les souches, j'aimerais vous faire part de ma réflexion au regard de cette situation.

Si le compte vigne se montre encore une fois déficitaire, c'est à mon avis imputable à 2 phénomènes à savoir :

- 1) importantes reconstitutions qui ont entraîné de gros frais et, en plus, zéro de rendement.
- 2) difficulté, voire l'impossibilité à faire supporter ce manque par les surfaces en production surtout en 2006 où l'on constate que bon nombre d'exploitation n'ont pas atteint les fameux 9dl au m2.

Si je peux me permettre une suggestion à notre ministre des domaines, ce serait d'organiser une conférence-débat, traitant de la manière la plus optimale de maîtriser ce problème difficile qu'est la régulation de la récolte. Cette conférence serait ouverte à tous les vigneron de notre Commune et pourquoi pas d'ailleurs, avec le concours des Stations fédérales en réactivant par exemple la méthode « Murisier » que je vois oubliée par beaucoup d'entre nous.

Je suis convaincu que si l'on peut améliorer cette situation et avec la perspective de voir arriver nos nouvelles reconstitutions en production, on se retrouvera très rapidement dans les chiffres noirs.

Il est bien évident qu'avec cette déclaration vous aurez deviné que je suis opposé à la mise en location de notre domaine viticole pour les raisons suivantes :

- 1) danger de voir un vigneron encaveur ou un marchand de vin étranger à notre Commune offrir un gros prix de location pour avoir absolument du Féchy dans sa cave.
- 2) impossibilité d'entrevoir peut-être un jour la commercialisation de tout ou partie de notre production en bouteilles.
- 3) comme relevé plus haut, la Commune a consenti de gros investissements afin de rajeunir plus rapidement notre vignoble. Il est dès lors évident qu'en cas de mise en location, c'est le locataire qui bénéficierait de cette situation, puisque ces surfaces vont arriver en production.

Il y a enfin l'aspect social, comme l'a relevé la COGEFIN, qui est bien sûr loin d'être négligeable.

Pour conclure, je vous invite à prendre exemple sur les communes voisines, Aubonne, Bougy et Perroy, qui ont maintenu la culture de leurs domaines, par le système du contrat de vigneron tâcheron, malgré aussi quelques difficultés à surmonter.

Ce serait aussi malheureux que nos autorités ne puissent plus servir à l'occasion un vin d'honneur étiqueté « réserve de la Commune ».

Ce côté sentimental et de fierté, représente aussi pour nous une valeur ajoutée pour la promotion de notre prestigieuse appellation ».

En réponse à M. Jean-Pierre Chanson, M. **Michel Aguet** rajoute : « il s'agit d'un contrat type du service de l'agriculture cantonal, le vigneron touche entre autre une certaine somme pour la culture et a droit au ¼ de la récolte ».

M. Jean-Pierre Chanson : « si la Commune est déficitaire, c'est la bourse de la communauté qui va payer. Aujourd'hui, ce sont les vignerons qui paient le manque à gagner par manque de productivité. Il s'avère après minages de voir lors d'une productivité normale, de quelle manière une restitution viendra combler ces déficits ».

M. **Jean-Daniel Stoky**, municipal : nous avons des comptes pour le rapport des vignes qui se montent de 1998 à 2006 avec un montant positif de CHF 143'000.--. En 1998, bénéfice de CHF 42'000.--. En 1999 de CHF 66'000.--. En 2000 de CHF 44'000.--. En 2001 de CHF 18'000.--. En 2002 de CHF 28'800.--. En 2003 nous avons investi dans des minages de 2'000 m2. Là, déficit de CHF 44'000.--. Nous avons une surface de 12'000 m2 au même endroit. Il y a eu un tournus entre les 2 vignerons qui cultivent cette parcelle. L'année d'après, nous avons réinvesti dans un minage. En 2004 nous avons fait un bénéfice de CHF 38'000.--. En 2005 nous avons réinvesti dans un minage, nous avons fait une perte de CHF 21'700.--. En 2006 nous avons encore réinvesti dans un minage et le quota n'a pas été atteint. Cette année-la nous faisons un déficit de CHF 29'000.--. Donc, sur les années passées sous la législature de J.-D. Stoky, il y a un solde positif de 143'800.--.

Le **président** indique, comme il a été demandé dans le rapport de la COGEFIN, les dates proposées à la Municipalité ainsi qu'à la COGEFIN pour 2008. Il s'agit ici pour la COGEFIN de dégager du temps entre le lundi 19 et le mercredi 28 mai 2008. Le ou les rendez-vous est ou sont à fixer directement entre la Municipalité et la COGEFIN.

La parole n'étant plus demandée, le **président** passe au vote à main levée et le préavis est accepté à l'unanimité (sans abstention).

7. **Election du président**

Le président invite le 2^{ème} **vice-président**, M. Michel Roemer à présider l'assemblée.

Le 2^{ème} **vice-président** annonce que le président a exprimé le souhait de continuer la tâche qui lui a été confiée l'année dernière. Sans autre proposition, le 2^{ème} vice-président propose de réélire M. Marc Morandi au poste de président du Conseil général, à l'aide du bulletin secret.

Après dépouillement des bulletins, M. Marc Morandi est élu au poste de **président** du Conseil général avec 49 voix (1 blanc, 1 nul).

8. **Renouvellement du bureau du Conseil général**

Le **président** annonce la démission du 1^{er} vice-président, pour le 30 juin 2007. Pour des raisons professionnelles et sportives, M. Didier Cordey se retire après quelques années de bons et loyaux services.

Le président propose de nommer comme 1^{er} vice-président, M. Michel Roemer, et de chercher un ou une 2^{ème} vice-président(e).

Mme Véronique Bertherin scrutatrice remplaçante a démissionné avec effet immédiat, pour des raisons professionnelles, son poste est donc également à pourvoir.

M. **Jean-Claude Evesque** propose Mme Carole Bettems comme 2^{ème} vice-présidente qui accepte.

Le **président** demande qui a une proposition pour le poste de scrutateur (trice) remplaçant(e).

Mme **Christiane Aguet** propose Mlle Léa Eugster qui souhaite quelques précisions quant à la tâche.

Après les renseignements donnés par le président, Mme Léa Eugster accepte.

9. Renouvellement de la COGEFIN et des autres commissions

Le **président** rappelle qu'un changement dans la COGEFIN ou toutes autres commissions ne se fait que s'il y a une démission. Les commissions sont élues pour une législature.

Le **président** annonce que M. Daniel Fischlin démissionne de la COGEFIN afin de se mettre à disposition le cas échéant d'une autre commission.

Mme **Christine Kaesermann** propose Mme Mireille Cardinaux qui après renseignements de M. Jean-Claude Evesque sur le rythme des séances, accepte de fonctionner comme suppléante.

Le **président** demande s'il y a d'autres propositions.

M. **Alain Bettems** propose M. François Burnand qui pour des raisons professionnelles préfèrent laisser cette place à Mme Mireille Cardinaux.

Il n'y a pas d'autre démission. Toutes les autres commissions restent inchangées.

10. Communication de la Municipalité

M. **Francis Liard**, syndic : pas de communication de la Municipalité... si ce n'est, et certains s'en seront rendus compte, que « des sourdines ont été posées aux cloches »

11. Propositions individuelles

Le **président**, passe la parole à M. François Burnand.

M. **François Burnand** : l'institution de Lavigny fête en ce moment 100 ans d'existence. Il s'est rendu au spectacle. Il y est chanté une chanson dont il souhaite lire le texte en la dédiant à M. André Rochat; ce texte est déposé aux archives communales et à disposition en annexe de ce PV sur le site www.fechy.ch.

M. **Rudolf Baumgartner** avait fait une intervention lors du conseil du mois de novembre concernant les écriteaux. Il demandait que ceux-ci soient remis en place, cela n'a toujours pas été fait, pourquoi ? Nous sommes au mois de juillet !

M. **Jean-Daniel Stoky**, municipal : les écriteaux sont arrivés, il ne reste plus qu'à les mettre en place.

Mme **Christine Kaesermann** avait écrit il y a une année concernant le marquage de la route du Saugey. Les marquages actuels ne correspondent plus avec les nouvelles constructions (no22 à 28 du Saugey). Il y a une année, il lui avait été répondu que les nouveaux marquages allaient se faire. « Qu'en est-il ? »

M. **Jean-Daniel Stoky**, municipal : nous avons relancé l'entreprise Signal pour ces marquages. Malheureusement, cette entreprise a une année de retard, dû au temps humide. Il rassure Mme Christine Kaesermann, « cela n'a pas été oublié » !

Mme **Valérie Crittin** : « lors du Conseil général du 7 novembre 2006, Mme Valérie Crittin avait fait une remarque concernant les travaux de la place de jeux du Saugey. La Municipalité avait promis de faire des travaux ou changements durant l'année 2007 ; nous voici au mois de juillet et rien n'est fait. Qu'en est-il ? »

Mme **Kathyla Labhard** vient de reprendre le dossier en main, elle regarde ce qui peut être fait afin d'améliorer la place, tout en sachant que cela restera du provisoire. « C'est en cours » !

Mme **Valérie Crittin** constate encore qu'il y a beaucoup d'affaires en cours, la Municipalité ne peut-elle pas donner des délais, des échéances plus précises ?

M. **Francis Liard**, syndic : concernant l'entreprise « Signal », il y a longtemps que cela a été commandé, elle a été relancée. Cette entreprise qui est débordée et en plus il n'y en a pas 50 sur le marché ; on ne peut rien faire d'autre que d'attendre. Pour la place de jeux, les catalogues sont sortis depuis la semaine passée, la Municipalité y travaille.

M. **Jean-Claude Evesque** : selon l'article 90 du règlement du Conseil qui stipule « Ce rapport et les observations, les réponses de la Municipalité et les documents mentionnés à l'article 85 sont communiqués en copie aux membres du Conseil ou tenus à leur disposition, dix jours au moins avant la délibération ». Les réponses de M. Jean-Daniel Stoky sur l'historique financier des vignes auraient été l'occasion d'accompagner le rapport de la COGEFIN.

12. Rapport du président

Marc Morandi nous donne lecture de son rapport. Ce dernier est déposé aux archives communales et à disposition en annexe de ce PV sur le site www.fechy.ch.

13. Clôture de la séance

Le président rappelle le prochain Conseil général qui aura lieu, mardi 11 septembre 2007 ainsi qu'une expédition des préavis programmée pour le 18 août, attention à vos boîtes aux lettres !

Le président souhaite faire un sondage auprès des membres présents : « qui est favorable à une visite des bornes de la Commune, c'est-à-dire de parcourir le pourtour de la Commune, un samedi ? » L'avis étant plus que satisfaisant, l'expérience sera organisée, mais pas pour tout de suite.

Le **président** remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h25.

Pour le bureau :

Le président	la secrétaire
Marc Morandi	Francine Dupuis